

témoigné de l'hostilité aux réformes, il se démit de son mandat le 6 mai 1790, émigra, rejoignit l'armée des princes, et commanda, sous le comte d'Artois, le corps de la noblesse d'Auvergne. Il fut décrété d'accusation pour avoir apporté aux émigrés la déclaration de Piltitz, et, rentré en France sous le Consulat, vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

LAQUEVILLE (CLAUDE-GILBERT-SCHOLASTIQUE-HYACINTHE, VICOMTE DE), député en 1789, né le 10 août 1748, mort le 6 juin 1813, appartenait aux armées du roi comme major du Royal-Picardie cavalerie, lorsqu'il fut élu, le 21 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Tulle. Il opina avec les partisans de l'ancien régime et ne tarda pas d'ailleurs à se retirer, ayant donné sa démission le 22 mars 1790.

LARABIT (MARIE-DENIS), député de 1831 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1853, sénateur du second empire, né à Roye (Somme) le 15 août 1792, mort à Paris le 24 janvier 1876, fils du maire de Roye, commença ses études à Roye et les termina à Paris au lycée Napoléon, où il eut pour condisciples Odilon Barrot, Rémusat, etc. Ayant remporté les premiers prix de mathématiques aux concours généraux de 1809 et de 1810, il se destina à l'Ecole polytechnique, y entra avec le n° 6, et en sortit en 1812, avec le n° 2, dans le génie, prit part à la campagne de Saxe, fut chargé d'exécuter à Wurtzbourg des travaux de défense, et assista aux batailles de Leipsig et de Hanau. Attaché, comme officier de service de l'arme du génie, à l'état-major de l'Empereur, puis versé dans la garde impériale, il fit, aux côtés de Napoléon, la campagne de 1814, et l'accompagna à l'île d'Elbe. Aux Cent-Jours, il exécuta, sous les ordres du général Haxo, quelques travaux de fortifications en avant de Belleville et de Ménilmontant afin de mettre Paris à l'abri d'un coup de main. Envoyé ensuite à l'armée du Nord, il se distingua aux trois journées de Fleurus, de Ligny et de Waterloo. Licencié et rayé des cadres de l'armée par la Restauration, il se retira dans sa maison patrimoniale d'Oranzy (Yonne), où était né l'architecte Soufflot, son grand-oncle, fut rappelé au service en 1818, travailla aux fortifications de Rocroy, de Bayonne, etc., fit la campagne d'Espagne à l'état-major du général Dade (1823), et devint secrétaire-adjoint du comité des fortifications en 1826. Le 5 juillet 1831, le 1^{er} collège de l'Yonne (Auxerre) l'élit député par 281 voix (442 votants, 499 inscrits), contre 120 à M. Bernard d'Héry fils. Il prit place à gauche, et fut successivement réélu : le 21 juin 1834, par 308 voix (438 votants, 517 inscrits) contre 87 à M. Bernard Bérault; le 4 novembre 1837, par 342 voix (465 votants, 590 inscrits); le 2 mars 1839, par 314 voix (435 votants); le 9 juillet 1842 par 348 voix (541 votants, 627 inscrits) contre 163 à M. Challe; le 1^{er} août 1846, par 502 voix (573 votants, 747 inscrits), contre 38 à M. Martineau et 20 à M. Gallois. Son rôle à la Chambre fut important; il parla et vota contre l'hérédité de la pairie, pour l'extension du droit électoral, pour la Pologne, pour les fortifications de Paris, fut membre de la commission du budget, sollicita l'autorisation de défendre le prince Louis-Napoléon après l'échouage de Strasbourg, signa le compte rendu de 1832, combattit la dotation du duc de Nemours et l'indemnité Pritchard, et

réclama à maintes reprises le paiement des arriérés de traitement des membres de la Légion d'honneur. Au lendemain de la révolution de 1848, il fut nommé directeur-adjoint du personnel au ministère de la Guerre et s'efforça de maintenir l'ordre dans Paris, en allant porter aux insurgés des paroles de conciliation et de paix; Mgr Affre fut tué à ses côtés, et il faillit lui-même subir le même sort à la barrière de Fontainebleau. Il avait été élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Yonne à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 9, par 83,323 voix. Il prit place à gauche, fit partie du comité de la guerre, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Rateau, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Réélu dans le même département, le 23 mai 1849, à la Législative, le 1^{er} sur 8, par 47,442 voix (80,826 votants, 111,917 inscrits), il soutint la politique du Prince-président, et, en juillet 1851, déposa une proposition de révision de la Constitution réclamant l'abrogation de l'article 45 relatif à la non-rééligibilité du Président, et demandant pour le peuple la liberté de disposer de ses suffrages comme il l'entendrait au moment de l'élection présidentielle. Mais la majorité des deux tiers ne put être atteinte (446 pour, 278 contre), et la proposition fut rejetée. Le coup d'Etat de décembre surprit M. Larabit, et il protesta si vivement contre ce coup de force qu'il fut enfermé pendant quelques jours au fort de Vincennes. Mais, à la suite d'un déjeuner avec le prince Louis-Napoléon, il cessa son opposition et fut élu, le 29 février 1852, député au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de l'Yonne, comme candidat officiel, par 20,811 voix (24,052 votants, 38,063 inscrits) contre 1,814 à M. Martineau du Cheney, et 883 à M. Savatier-Laroche. L'année suivante, le 4 mars 1853, il fut nommé sénateur. A la Chambre haute, il fit partie de nombreuses commissions, ouvrit (20 février 1862) la discussion de l'Adresse par un discours en faveur de la Pologne, dans lequel il faisait appel aux sentiments généraux d'Alexandre II, vota contre les nouvelles lois sur la presse et les réunions publiques, appuya la politique guerrière du second Empire, réclama (1866) une intervention en faveur du Danemark attaqué par l'Autriche et par la Prusse, représenta officiellement l'empereur à Grenoble (1868) à l'inauguration de la statue de Napoléon 1^{er}, demanda instamment au début de la guerre franco-allemande (juillet 1870) d'être employé à la défense de Metz, et, le 4 septembre, au Sénat, protesta « contre la force qui empêchait le Corps législatif de délibérer avec maturité ». Durant le siège, il offrit inutilement ses services comme officier du génie. M. Larabit vécut dans la plus profonde retraite à partir de cette époque; il était grand-officier de la Légion d'honneur depuis 1861 et membre du conseil de l'ordre depuis 1861. On a de lui, outre plusieurs rapports, de nombreux Mémoires sur les chemins de fer, un *Eloge de Vauban*, un *Eloge de Carnot*, etc. Lorsqu'il était député, il adressait chaque année à ses électeurs le compte-rendu de ses votes à la Chambre.

LARADE (ETIENNE), député en 1789, né à Alet (Aude) le 6 juin 1729, mort à une date inconnue, syndic du diocèse d'Alet, fut élu, le 26 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par

la sénéchaussée de Limoux. Son rôle dans l'Assemblée constituante n'a pas laissé de traces.

LARAMÉE (JACQUES-LOUIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Rocroi (Ardennes) le 14 février 1756, mort à Paris le 16 octobre 1834, fut chanoine régulier de la congrégation de France, et devint à la Révolution administrateur de la Nièvre, puis commissaire près les tribunaux civil et criminel de ce département. Sous-préfet de l'arrondissement de Clamecy le 14 germinal an VIII, il fut élu, pendant les Cent-Jours, le 13 mai 1815, par 49 voix sur 87 votants, membre de la Chambre des représentants. Après la session, il rentra dans la vie privée.

LARCHÉ (CLAUDE-MICHEL, BARON), député au Corps législatif en l'an XII, né à Dijon (Côte-d'Or) le 29 septembre 1748, mort à Dijon le 9 mars 1829, fils de Jean-Claude Larché, procureur, et de Françoise Picard, était avocat au moment de la Révolution. Successivement membre provisoire du tribunal de Dijon, président du tribunal de Louhans, président du tribunal d'appel de Dijon (16 prairial an VIII), membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), président du collège électoral de la Côte-d'Or (même année), il fut choisi par le Sénat conservateur comme député de la Côte-d'Or au Corps législatif, le 29 thermidor suivant. L'empereur le nomma chevalier de l'Empire le 21 décembre 1808, baron le 9 septembre 1810, et, lors de la réorganisation des cours et des tribunaux, premier président à la cour impériale de Dijon, le 6 avril 1811.

LARCHER (ЕДЖЕ), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1806, né à Vignory (Haute-Marne) le 2 décembre 1757, mort à une date inconnue, « fils de François Larcher, admodiateur, et de Gertrude Parisot », fut avocat au parlement et conseiller du roi, puis lieutenant particulier en la maîtrise des eaux et forêts de Chaumont. Administrateur de la Haute-Marne au début de la Révolution, il remplit ensuite les fonctions d'accusateur public près le tribunal criminel de ce département qui, le 23 germinal an VII, l'envoya siéger au Conseil des Anciens. Il s'y montra favorable au coup d'Etat de brumaire et fut désigné par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, pour représenter la Haute-Marne au nouveau Corps législatif. Il en sortit en 1806, et fut nommé, le 15 octobre 1809, conseiller de préfecture de la Haute-Marne.

LARCHEVÈQUE-THIBAUD (GABRIEL-JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né à Saint-Domingue en 1745, mort à une date inconnue, avocat et planteur au quartier de Vallière dans l'île de Saint-Domingue, fut élu député aux Etats-Généraux par cette colonie, le 2 avril 1789, et ne signala sa présence à l'Assemblée que par les plaintes qu'il formula contre le ministre de la Marine à propos de l'administration de l'île. Impliqué dans un procès comme suspect, il fut acquitté par le tribunal révolutionnaire le 22 messidor an II, et disparut de la scène politique.

LARCY (CHARLES-PAULIN-ROGER SAUBERT, BARON DE), député de 1839 à 1846, représentant en 1848, 1849 et en 1871, ministre, sénateur de 1877 à 1882, né au Vigan (Gard) le 20 août 1805, mort à Pierrelatte (Drôme) le 6 octobre 1882, fils d'un sous-préfet de la Res-

tauration, fit son droit après avoir terminé ses études classiques au collège Henri IV, fut reçu licencié en droit, et entra dans la magistrature, en 1827, comme juge auditeur. Substitut du procureur du roi à Alais en 1829, il donna sa démission à la révolution de 1830, et rentra au barreau. Activement mêlé à la politique, plaçant avec talent dans les procès qui en relevaient, il manifesta, dans une brochure intitulée *la Révolution et la France* (1831), des opinions nettement légitimistes, fut élu en 1833 conseiller général du Gard, et, le 4 mars 1839, entra à la Chambre comme l'élu des royalistes du 2^e collège de l'Hérault (Montpellier), avec 279 voix sur 554 votants, contre 275 à M. Viger. M. de Larcy siégea à droite, dans le petit groupe légitimiste, obtint sa réélection, le 9 juillet 1842, par 410 voix (753 votants, 841 inscrits), contre 339 à M. Bérard, et fit au ministère Guizot et à la politique du juste-milieu une guerre opiniâtre. S'étant rendu, en 1843, avec quatre de ses collègues, auprès du comte de Chambord, à Belgrave-Square, il partagea avec eux la *flétrissure* officielle insérée dans l'Adresse (janvier 1844), et, ayant donné sa démission de député pour en appeler au jugement de ses électeurs, fut réélu, le 2 mars suivant, par 397 voix (793 votants), contre 385 à M. Reynaud, maire de Montpellier. Il se prononça, en 1845, contre l'indemnité Pritchard. L'administration reçut l'ordre de combattre énergiquement la réélection de M. de Larcy, qui échoua, le 1^{er} août 1846, avec 325 voix contre 627 à M. Reynaud, élu. En revanche, une élection partielle, qui eut lieu le 24 février 1848 à Montpellier, donna, au premier tour de scrutin, la majorité à M. de Larcy; mais on apprit que la République venait d'être, le jour même, proclamée à Paris, et ce scrutin resta sans effet. M. de Larcy se représenta, le 23 avril suivant, comme candidat à l'Assemblée constituante, avec une profession de foi où « il acceptait la République à titre d'expérience »; il fut élu à la fois par l'Hérault et par le Gard, opta pour ce dernier département qui l'avait nommé, le 4^e sur 10, par 53,491 voix (103,556 votants, 116,415 inscrits), parut plusieurs fois à la tribune et vota constamment avec la droite monarchiste: contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition du remplacement militaire, contre le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Rateau, contre l'amnistie générale, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, etc. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du Gard à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, avec 50,308 voix sur 91,741 votants et 121,533 inscrits, M. de Larcy continua de suivre la même politique, combattit les institutions républicaines, se prononça pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, adopta dans son ensemble la loi restrictive du suffrage universel, après avoir tenté par un amendement d'en élargir les dispositions, et se déclara partisan de la révision de la Constitution, bien qu'il n'entendit pas servir la politique particulière de l'Elysee. Il protesta en effet contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, à la mairie du 10^e arrondissement, et rentra dans la vie privée sous l'Empire. Il fit cependant quelques tentatives inutiles pour revenir au Corps législatif: le 21 août 1864, il obtint, comme indépendant, dans la 3^e circonscription du Gard, 8,093 voix contre 12,845 à

M. Fabre élu (il s'agissait de remplacer M. de Robiac, décédé), et, le 2 avril 1868, (M. Fabre ayant été nommé procureur général), 4,443 voix, contre 13,927 à M. Dumas, élu, et 4,391 à M. Cazot. Une réunion privée, qu'il tint chez lui, à Alais, pendant la période électorale, lui valut une condamnation à l'amende. Après la chute de l'Empire, M. de Larcy fut élu, le 8 février 1871, représentant du Gard à l'Assemblée nationale, le 8^e sur 9, par 52,602 voix (95,143 votants, 137,326 inscrits). Dès le 19 février, il fut appelé par M. Thiers à prendre le portefeuille des Travaux publics dans le ministère dit de « conciliation » qui fonctionna à Versailles pendant l'insurrection communale. M. de Larcy, qui représentait dans ce ministère la droite légitimiste, essaya de mettre le chef du pouvoir exécutif d'accord avec la majorité monarchiste de l'Assemblée, avec laquelle il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant, etc. Mais, craignant de ne point parvenir à son but, il donna une première fois sa démission de ministre, le 28 août 1871, lors de la discussion de la proposition Rivet. Il consentit à la reprendre sur les instances de M. Thiers, qui fit appel à son « dévouement aux idées conservatrices et libérales » (2 septembre), mais il la remit définitivement le 30 novembre 1872, après l'insuccès définitif des démarches des délégués de la droite réclamant du président de la République une orientation gouvernementale conforme à leurs vues. M. de Larcy reprit alors sa place à droite, présida la réunion des Réservoirs, fut nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, prit une part active au renversement de Thiers dans la journée du 24 mai 1873, et fut un des fermes soutiens du « gouvernement de combat ». Lorsque les tentatives de restauration monarchique eurent échoué, M. de Larcy parla et vota pour le septennat (19 novembre 1873). Puis, dans le remaniement ministériel du 26 du même mois, il fut chargé à nouveau du ministère des Travaux publics : il s'associa en cette qualité à tous les actes du cabinet de Broglie jusqu'à sa chute (mai 1874). M. de Larcy repoussa les amendements Périer, Maleville, Wallon, et se prononça contre la Constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Lors de l'élection des sénateurs à vie par l'Assemblée nationale, il fut porté candidat par une fraction de la droite, mais sans succès. Il échoua de même dans le département du Gard, aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, avec 196 voix sur 430 votants; mais il fut élu sénateur inamovible, le 4 décembre 1877, en remplacement de M. de Francieu, décédé, par 146 voix sur 280 votants. M. de Larcy appartenait à l'extrême-droite de la Chambre haute, se signala encore en maintes circonstances par la vivacité de ses interruptions, et vota contre l'article 7, contre l'application des lois aux congrégations, etc. On a de lui, outre de nombreux articles insérés principalement dans le *Correspondant* et dans la *Gazette de France*, quelques travaux historiques, entre autres : *Des vicissitudes politiques de la France* (1860); *Louis XVI et les États-Généraux* (1868).

LARDEMELLE (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DE), député de 1822 à 1831, né à Metz (Moselle) le 21 août 1773, mort au château de Puxe (Meurthe) le 3 octobre 1855, propriétaire, maire du Ban-Saint-Martin, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, fut élu, le 20 novembre

1822, député du collège de département de la Moselle, par 106 voix (198 votants, 228 inscrits). Successivement réélu : le 6 mars 1824, par 118 voix (197 votants, 222 inscrits); le 24 novembre 1827, par 97 voix (179 votants, 137 inscrits); le 3 juillet 1830, par 96 voix (183 votants, 199 inscrits); il vota généralement avec la majorité ministérielle, bien qu'il fit profession d'opinions libérales; il soutint le cabinet Polignac contre les 221, et ne fut pas réélu aux élections de 1831.

LAREINTY (CLÉMENT-GUSTAVE-HENRI BAILLARDÉL, BARON DE), membre du Sénat, né à Toulon (Var) le 19 janvier 1824, fils d'un intendant général de la marine, appartient quelque temps à la diplomatie, puis fut officier d'ordonnance du général Changarnier et capitaine d'état-major de la garde nationale. Zélé conservateur, il aspirait, avant le coup d'Etat de 1851, au rétablissement de la monarchie. Il vécut dans la retraite pendant les premières années de l'Empire, s'occupant de l'exploitation de ses propriétés à la Martinique et dans la Loire-Inférieure; puis, en 1861, il se fit élire membre du conseil général de ce département pour un des cantons de la ville de Nantes, et combattit le régime impérial dans les rangs de l'opposition légitimiste. Ayant pris part à la défense de Paris, pendant la guerre franco-allemande, à la tête d'un bataillon de mobiles de la Loire-Inférieure, il fut fait prisonnier à Montretout et emmené en Allemagne. De retour à Paris la veille de l'insurrection du 18 mars, il se signala parmi les adversaires du mouvement communaliste, chercha vainement à dégager les généraux Clément Thomas et Lecocq, se fit arrêter lui-même, fut relâché le lendemain, et obtint un commandement dans l'armée de Versailles. Nommé conseiller général de son département, le 8 octobre 1871, pour le canton de Blain, il échoua dans ce canton au renouvellement de 1874, mais fut élu par celui de Saint-Père-en-Retz et choisi pour président du conseil général. Ce fut sur une profession de foi royaliste et catholique que M. de Lareinty fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur de la Loire-Inférieure, le 1^{er} sur 3, par 162 voix (321 votants). Il siégea à droite, et se prononça pour la dissolution de la Chambre des députés et pour le gouvernement du Seize-Mai. Il combattit ensuite les divers ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir; toutefois il se sépara de ses amis pour donner son approbation aux projets de lois sur les chemins de fer, présentés par M. de Freycinet. Au premier renouvellement triennal du Sénat, il fut réélu (5 janvier 1879) par 186 voix sur 320 votants. M. de Lareinty fut plusieurs fois, contre le gouvernement, l'interprète des vœux ou des récriminations de la droite monarchiste. Après s'être déclaré nettement l'adversaire des lois Ferry et de l'article 7, il transforma (décembre 1880) en interpellation une question de M. Buffet relative à l'enlèvement des emblèmes religieux dans les écoles de la ville de Paris. On remarqua encore, dans d'autres discussions, l'ardeur de ses sentiments et la vigueur de son langage. M. de Lareinty se prononça contre la modification du serment judiciaire, contre la réforme du personnel de la magistrature, contre le rétablissement du divorce, contre la politique coloniale. Au moment du vote de la loi d'expulsion des princes (juin 1886), le général Boulanger, ministre de la Guerre, ayant insisté à la tribune sur la lettre « impertinente » du duc d'Annam au

président de la République, M. de Lareinty qualifia son tour de « lâcheté » le fait d'attaquer un absent. Une rencontre fut décidée et eut lieu, le surlendemain, dans les bois de Chalais. Après un échange de balles sans résultat, l'honneur fut déclaré satisfait. Réélu sénateur de la Loire-Inférieure le 5 janvier 1888, par 670 voix (995 votants), M. de Lareinty a continué de combattre de sa parole et de ses votes la politique des ministères républicains; en dernier lieu, il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* la procédure à suivre devant le Sénat *contre* le général Boulanger. Officier de la Légion d'honneur, M. de Lareinty a été nommé, lors de l'organisation de l'armée territoriale, lieutenant-colonel du 81^e régiment.

LAREINTY (JULES-JEAN BAILLARD DE), député de 1887 à 1889, fils du précédent, né à Guermantes (Seine-et-Marne) le 10 septembre 1852, fut reçu licencié en droit, s'occupa d'agriculture dans ses propriétés de Blain, et se présenta pour la première fois à la Chambre des députés comme candidat conservateur monarchiste, le 14 octobre 1877, dans la 1^{re} circonscription de Saint-Nazaire, avec l'appui officiel du gouvernement du Seize Mai; il obtint, sans être élu, 7,655 voix contre 8,631 à l'élu, M. Fidèle Simon, député républicain sortant. Conseiller général du canton de Blain en 1835, M. Jules de Lareinty ne devint député de la Loire-Inférieure que le 17 juillet 1887, en remplacement de M. Thoinet de la Thurmerie décédé. Élu par 60,138 voix sur 75,844 votants et 165,973 inscrits, contre 3,554 à M. Fidèle Simon et 2,355 au général Boulanger, il alla siéger à droite, et vota en toutes circonstances avec les monarchistes, *pour* la protection de l'agriculture, *contre* les crédits du Tonkin, *pour* la liberté de l'enseignement, *contre* la loi militaire, *pour* les grands travaux des ports, etc., et, en dernier lieu, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

LARÈRE (CHARLES-JOSEPH), député de 1885 à 1889, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 27 avril 1829, négociant et maire de Plélan-le-Petit (Côtes-du-Nord), se présenta pour la première fois, comme candidat monarchiste, le 3 décembre 1882, dans la 1^{re} circonscription de Dinan, où il obtint, sans être élu, 4,870 voix contre 7,133 à M. Deroyer, républicain, élu; il s'agissait de remplacer M. Even, décédé. M. Larère fut plus heureux le 4 octobre 1885: porté sur la liste conservatrice des Côtes-du-Nord, il fut élu, le 9^e et dernier, par 70,119 voix (113,479 votants, 163,318 inscrits). Il siégea à droite, combattit de ses votes les ministères de la législation, et se prononça, en dernier lieu, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

LA RÉVEILLÈRE (VICTORIN), député de 1830 à 1831 et de 1834 à 1837, né à Angers (Maine-et-Loire) le 6 avril 1791, mort à Gué-du-Berge (Maine-et-Loire) le 2 janvier 1867, fit son droit à Paris, puis vint se fixer comme avocat à Angers, où il ne tarda pas à acquérir une certaine influence politique. D'opinions libérales, il fut élu le 28 octobre 1830, député du collège de département de Maine-et-Loire, par 570 voix (877 votants, 1599 inscrits), à l'élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de M. Leroy de la Potherie, démissionnaire. Mais, aux élections générales du 5 juillet 1831, il échoua, dans le 2^e collège du même département (Angers), avec 65 voix contre 110 à l'élu, M. Robineau. Maire d'Avrillé depuis le 13 novembre 1830, fonctions qu'il conserva jusqu'au 24 février 1848, et qu'il exerça de nouveau du 10 avril 1848 à 1852, conseiller général de Maine-et-Loire en 1832, il fut de nouveau élu député d'Angers, le 21 juin 1834, par 106 voix (195 votants, 315 inscrits) contre 61 au député sortant, M. Robineau; il siégea dans l'opposition constitutionnelle, et sortit du parlement le 4 novembre 1837, ayant échoué avec 71 voix contre 104 à M. Robineau, élu, et, le 2 mars 1839, avec 82 voix contre 169 au député sortant, M. Robineau. Il se désintéressa alors de la politique, voyagea en Italie et en Allemagne, et publia des fragments de ses souvenirs dans les *Mémoires de la Société académique d'Angers*. Il fut vice-président de la Société d'horticulture en 1865, et président en 1866. On a encore de lui quelques proclamations électorales.

LA RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX (LOUIS-MARIE), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, membre du Directoire, né à Montaigu (Vendée) le 24 août 1753, mort à Paris le 27 mars 1824, était fils cadet de « noble homme Jean-Baptiste de la Révellière, bourgeois de la ville d'Angers, licencié ès-lois, conseiller du roi, lieutenant-juge au siège royal des traites de Montaigu, et de demoiselle Marie-Anne Maillochau, son épouse. » Son père fut pendant trente ans maire de Montaigu, et son frère aîné périt sur l'échafaud à Paris pendant la Terreur, accusé de fédéralisme. Louis-Marie fut élevé par un prêtre qui le traitait brutalement; sa santé en souffrit, et ses parents le mirent alors au collège de Beaupréau (Maine-et-Loire), puis aux Oratoriens d'Angers. Licencié en droit de l'Université de cette ville, il alla prêter son serment d'avocat au parlement de Paris (1775), et entra chez un procureur qui le laissa s'adonner aux beaux-arts, à la musique, et à l'étude des sciences morales et politiques. Il eut un instant le projet de passer en Amérique pour soutenir les colons révoltés contre l'Angleterre, mais il en fut empêché et il revint à Angers (1776); puis il se maria, habita quelque temps Mantes, et, s'étant fait bâtir en Anjou une maison de campagne, vint s'y occuper de botanique; il professa même quelque temps cette science à la Société de botanique d'Angers. Il n'avait pas abandonné l'idée d'aller chercher la liberté en Amérique, quand la Révolution vint modifier ses projets; nommé syndic de sa commune (Faye), et membre de l'assemblée bailliagère d'Angers, il fut élu, le 20 mars 1789, troisième député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée d'Anjou. Le lieutenant de cette sénéchaussée, Milscent, qui avait été également élu député, écrivait confidentiellement à cette occasion, le surlendemain de l'élection, au garde des sceaux, Barentin: « Le 3^e député est M. Revellière de Lépeaux, âgé d'environ

33 ans, d'une santé extrêmement faible, mais rempli d'esprit; le plus parfait honnête homme, mais un peu fort dans ses idées, et préoccupé du grand système d'égalité entre les hommes. » A l'Assemblée, La Révellière fut membre du comité de constitution (6 juillet 1789), fit un rapport (30 juillet 1790) sur les pensions des savants et des gens de lettres, se pronouça (21 octobre) pour le pavillon tricolore, appuya (9 avril 1791) une dénonciation contre le ministre de la Marine, s'opposa (14 août) à ce qu'on donnât le titre de princes français aux membres de la famille régnante, se pronouça pour la non-réélection des députés à la législature suivante, et fut élu (22 septembre) 2^e haut-juré pour le département de Maine-et-Loire. De retour en Anjou, il devint membre de l'administration départementale, puis (août 1792) adjudant-général des gardes nationales du district de Vihiers, et fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Maine-et-Loire, le 4^e sur 11, avec 547 voix sur 621 votants et 645 inscrits. Au moment où se préparait le soulèvement de la Vendée, il fit dans son département des « tournées patriotiques »; à la Convention, dans le procès de Louis XVI, il parla contre l'appel au peuple, et vota pour la mort, et contre le suris en disant : « J'ai voté contre l'appel au peuple, j'ai voté pour la mort de Louis; mais ce n'est pas sans horreur que j'entends invoquer l'humanité avec des cris de sang. Mon avis n'est pas d'éloigner ma détermination définitive, mais il est incroyable qu'une question si importante, puis que la vie d'un homme et l'intérêt public y sont attachés, soit décrétée sans désespérer par une assemblée épuisée par la longueur de ses dernières séances, sans qu'on puisse savoir quel degré de force l'assemblée sera en état de conserver, pour suivre une question aussi délicate; je demande donc qu' sans rien précipiter, sans entendre ceux qui cherchent perpétuellement à porter la Convention à des démarches inconsidérées, on discute cette question importante, et que la discussion ne soit fermée que lorsque l'Assemblée se croira suffisamment éclairée. » En février, il publia, dans la *Chronique de Paris*, un article, le *Cromwellisme*, contre Robespierre; le 10 mars, il déclama vainement l'appel nominal sur le décret instituant le tribunal révolutionnaire; le 11, il combattit la motion de Danton tendant à ce que la Convention choisît le ministère dans son sein. Élu secrétaire de l'Assemblée (30 mars), il appuya (3 avril) la mise en accusation de Marat à qui il reprochait d'avoir demandé un dictateur; au 31 mai et au 2 juin, il défendit les Girondins, protesta en particulier avec ses amis Filastre, Leclerc et Lemaignan, contre l'arrestation des 22; puis il ne cessa, à chaque séance, de réclamer l'appel nominal, au milieu des cris et des menaces; cette lutte l'épuisa, et, en octobre, il déclara que, ne pouvant faire constater son vote au procès-verbal, il se retirait : « Au tribunal révolutionnaire! » cria en masse la Montagne. — « Ne vous gênez pas, répondit-il, un crime de plus ou de moins ne doit pas vous coûter beaucoup. » On allait voter, quand un Montagnard dit : « Eh ! ne voyez-vous pas que le b... va crever ! Il ne vaut pas le coup. » Il put sortir. Le soir même, le comité de sûreté générale lança contre lui un mandat d'arrestation, puis le mit hors la loi. La Révellière se réfugia à l'ermitage de Sainte-Radegonde dans la forêt de Montmorency. De Bussy, député de Péronne à la Constituante, son ami, lui avait fait promettre de lui demander asile, s'il était

jamais proscrit; sommé de remplir sa promesse, La Révellière se rendit chez son ami, qui le cacha pendant un an. Il revint à Paris après la chute de Robespierre, et, sur la motion de Thibault (du Cantal) reprit son siège à la Convention (18 frimaire an III). Il discuta (26 ventôse an III) les attributions politiques du comité de salut public, fut de nouveau (4 germinal) élu secrétaire de l'Assemblée, et (4 floréal) membre de la commission des lois organiques (commission des onze), fit décréter (12 floréal) que les prêtres déportés, non sortis du territoire, seraient traités comme des émigrés, et insista (2 prairial) pour qu'on s'en tint à la déportation contre Collot-d'Herbois, Barère et Billaud-Varennes. Président de la Convention (1^{er} thermidor), il soutint (10 thermidor) l'utilité du nouveau calendrier, et fut nommé (15 fructidor) membre du comité de salut public. Aux élections générales du 20 vendémiaire an IV, trente et un départements l'envoyèrent siéger au Conseil des Anciens; il opta pour Maine-et-Loire, qui l'avait élu par 177 voix sur 204 votants. Porté le premier sur la liste des candidats au Directoire par le Conseil des Cinq-Cents, il obtint dans le Conseil des Anciens 216 voix sur 218 votants (10 brumaire an IV). Le 15 thermidor suivant, il fut nommé président du Directoire. Des cinq directeurs, il ne fut pas le moins laborieux. Après les victoires de Lonato et de Castiglione, il envoya (18 août 1796) une lettre de félicitations à la citoyenne Bonaparte : « Permettez-moi, citoyenne, disait-il en terminant, de saisir cette occasion de vous dire que le général Bonaparte peut me compter au nombre de ses francs admirateurs, et que je fais les vœux les plus sincères pour que celle à laquelle il a lié son sort soit comblée d'autant de bonheur que lui-même est comblé de gloire. » Le Directoire, ballotté entre les royalistes qui s'agitaient et les républicains, comptait sur l'épée du général Bonaparte pour lutter contre les premiers; lorsque les élections royalistes de l'an V eurent rendu le danger évident, La Révellière fut un des instigateurs du coup d'Etat de fructidor. Membre de l'Institut à sa réorganisation (classe des sciences morales et politiques), il seconda les efforts de l'abbé Haüy pour établir une religion simple, destinée à la fois à remplacer l'ancien culte, et à réveiller des idées religieuses dans le peuple. Mais de ce système, qui reçut le nom de *Theophilanthropie*, La Révellière ne fut ni le père, ni même l'apôtre; il se contenta de l'approuver, sans même assister aux réunions de la secte. La crise du 30 prairial an VII lui fit donner sa démission de directeur; après une courte tentative de résistance, il se retira à la campagne; les dénonciations l'y poursuivirent, car il avait beaucoup d'ennemis : Carnot l'appelait « puant et difforme, bilieux et naïf. » Mais le Conseil des Cinq-Cents rejeta toutes les dénonciations. Assidu aux séances de l'Institut, il y lut ses *Recherches historiques et statistiques sur la Vendée*, et refusa de paraître à la cour du premier Consul. Ne s'étant pas présenté avec ses collègues de l'Institut pour prêter serment de fidélité au nouvel Empereur, malgré l'injonction formelle qui lui avait été adressée, il partit avec sa famille pour la Rousselière, petite propriété qu'il avait achetée en Sologne, et envoya sa démission d'académicien. Là, il s'occupa d'histoire naturelle et de l'instruction de son fils, pour laquelle il revint à Paris en 1809. Fouché lui ayant fait offrir une pension, à la seule condition qu'il la demandât à l'Empereur, La Révellière refusa. N'ayant rempli

pendant les Cent-Jours aucune fonction publique, il ne fut pas atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, et mourut d'une affection chronique de la poitrine, à soixante-dix ans et demi. On a de lui : *Réflexions sur le culte, sur les cérémonies civiles et sur les fêtes nationales* (an V); *Du Panthéon et d'un théâtre national* (an VI); etc. Il a donné aussi des articles dans des journaux, dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, et a laissé des *Mémoires de sa vie politique et privée*, qui n'ont pas été publiés, et qu'il acheva de dicter à son fils un an avant sa mort.

LARGENTAYE (MARIE-ANGE RIOUST DE), représentant en 1849, né à Largentaye (Côtes-du-Nord) le 30 juin 1797, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 8 mars 1856, d'une famille anoblie pour services militaires dans la guerre contre les Anglais, fit une première tentative infructueuse le 9 juillet 1842, comme candidat à la Chambre des députés, dans le 3^e collège des Côtes-du-Nord (Dinan); il recueillit 101 voix contre 128 à l'élu, M. Dutertre. D'opinions monarchistes, il se représenta, le 8 juillet 1849, lors de l'élection complémentaire à l'Assemblée législative, motivée dans les Côtes-du-Nord par l'option de M. de Montalambert pour le Doubs, et fut élu représentant par 55,759 voix (95,304 votants, 164,384 inscrits), contre 36,775 à M. Glais-Bizoin, ancien représentant. M. de Largentaye siégea dans la majorité monarchiste, avec laquelle il vota : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il n'appuya pas la politique particulière du prince-président, et recueillit comme candidat royaliste indépendant au Corps législatif, le 29 février 1852 dans la 2^e circonscription des Côtes-du-Nord 4,511 voix contre 10,278 à l'élu officiel, M. Leconte, 3,336 à M. Lesage et 2,215 à M. Dutertre.

LARGENTAYE (MARIE-ANGE-JULIEN-CHARLES RIOUST DE), représentant en 1871, député de 1876 à 1883, né à Pluduno (Côtes-du-Nord) le 26 octobre 1820, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 18 décembre 1883, fils du précédent, propriétaire, maire de Saint-Lormel, conseiller général de Plancoët sous l'Empire, fut élu, le 10^e sur 13, représentant monarchiste des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, par 3,845 voix (106,809 votants, 163,398 inscrits). Il siégea à droite, s'inscrivit aux réunions Colbert et des Réservoirs, fut réélu, le 8 octobre, conseiller général de son département par le canton de Plancoët, et vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour à Paris, contre la dissolution, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour l'état de siège, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Réélu député, le 20 février 1876, dans la 2^e circonscription de Dinan, par 10,679 voix (11,268 votants, 16,394 inscrits), sans concurrent, il appartint à la minorité conservatrice, et soutint le gouvernement du 16 mai contre les 363. Après la dissolution de la Chambre, il obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, par 11,032 voix (11,641 votants, 16,535 inscrits). Adversaire du cabinet Dufaure et des divers ministères qui se succédèrent au pouvoir, il combattit la politique intérieure et extérieure du gouvernement, vota contre l'article 7, contre l'amnistie, etc., et fut encore réélu, le 21 août

1881, par 9,142 voix (9,915 votants), il reprit sa place au côté droit, avec lequel il opta jusqu'à sa mort (décembre 1883).

LARGENTAYE (FRÉDÉRIC-MARIE-ANGE-ANNE-AUGUSTIN RIOUST DE), député de 1884 à 1889, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 6 mars 1854, fils du précédent, succéda à son père décédé, comme député de la 2^e circonscription de Dinan, le 24 février 1884, élu par 10,551 voix (11,339 votants, 16,603 inscrits). M. de Largentaye fils appartint à la minorité de droite et se prononça notamment contre les crédits de l'expédition du Tonkin. Réélu député des Côtes-du-Nord, le 4^e de la liste conservatrice, le 4 octobre 1885, par 70,755 voix (113,479 votants, 163,318 inscrits), il reprit sa place à droite et fut l'adversaire des divers ministères qui se succédèrent au pouvoir; à la fin de la législature, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement et s'est prononcé pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

LA RIBOISIÈRE. — Voy. RIBOISIÈRE.

LARIVOIRE. — Voy. TOURETTE (MARQUIS DE L.).

LARMAGNAC (CLAUDE), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif en l'an XII, né à Louhans (Saône-et-Loire) le 11 juin 1740, mort à Louhans le 5 décembre 1820, fils de Benoît Larmagnac et de Marie Jehannin, homme de loi à Louhans avant la Révolution, devint conseiller général (1790-1791), puis administrateur du département (1791) et commissaire près le tribunal de district de Louhans. Élu, le 25 vendémiaire an IV, député au Conseil des Anciens, par le département de Saône-et-Loire, avec 232 voix (392 votants), il parla contre le droit conféré au Directoire sur les élections, contre la formation d'une 3^e section au tribunal criminel de la Seine, contre la résolution relative aux biens des parents d'émigrés et aux biens non réclamés des détenus et prêtres déportés. Élu secrétaire du Conseil, il fit approuver le règlement de la pension des militaires Suisses, le maintien de la loi du 3 brumaire an IV, demanda l'exemption du droit de patente en faveur des artistes et des officiers de santé, combattit la résolution relative aux ci-devant nobles et aux créanciers des émigrés, et appuya celle qui visait les rentes viagères. Rallié au 18 brumaire, il redevint membre et président du conseil général de Saône-et-Loire (1800-1804), fut nommé président du tribunal civil de Louhans le 16 prairial an VIII, et fut choisi par le Sénat conservateur, comme député de Saône-et-Loire au Corps législatif le 2 fructidor an XII; il y siégea jusqu'en 1809. Après la chute de l'empereur, il adhéra à la Restauration et se vit confirmer par Louis XVIII dans ses fonctions de président de tribunal, le 31 janvier 1816. Nommé président honoraire le 19 avril 1820, il mourut quelques mois après.

LARNAC (MARIE-GUSTAVE), député de 1845 à 1848, né à Nîmes (Gard) le 2 février 1793, mort à Courbevoie (Seine) le 12 avril 1868, fit ses études au lycée de sa ville natale et entra dans l'université le 8 septembre 1812, comme maître d'études au lycée d'Avignon. En 1823,

il professait la rhétorique au collège royal de Lyon, lorsque le duc d'Orléans lui confia l'éducation de son second fils, le duc de Nemours; plus tard il resta auprès de ce prince avec le titre de secrétaire des commandements. Le 27 septembre 1845, M. Larnac fut élu député du 3^e collège des Landes (Saint-Sever), avec 168 voix (306 votants), en remplacement du général Durieu, nommé pair de France. « Son prédécesseur, dit une biographie parlementaire, avait donné sur les champs de bataille des preuves de son dévouement à la patrie, on pouvait lui passer bien des erreurs, bien des faiblesses; mais, lui, qu'a-t-il fait? Il est sorti de l'antichambre d'un prince pour s'abattre sur un collège électoral, répandant à droite et à gauche des faveurs et des promesses. Dans quel but a-t-il brigué la députation? Est-ce pour soutenir des réformes utiles? Non: il a repoussé la proposition sur les députés fonctionnaires. » Réélu, le 1^{er} août 1846, par 170 voix (311 votants, 369 inscrits), contre 84 à M. de Dampierre et 53 à Fr. Bastiat, il prit à la tribune la défense des députés attachés à la maison du roi, soutint de ses votes la politique de Guizot et fut rendu à la vie privée par la révolution de février. On a de lui un volume de poésies, intitulé : *Rêves et souvenirs* (1844).

LAROCHE (FRANÇOIS, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Ruffec (Charente) le 5 janvier 1775, mort à Ruffec le 22 février 1823, fils de François Laroche, huissier royal, et de demoiselle Magdalaine Mondion, entra comme sous-lieutenant de grenadiers au 1^{er} bataillon des volontaires de la Charente (1^{er} décembre 1791). Passé avec son grade au 15^e régiment de cavalerie (25 février 1792), lieutenant au corps (1^{er} avril 1793), capitaine (24 pluviôse an II), il fit les campagnes de 1792 à 1795 aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. Mis en réforme le 16 nivôse an VI, réintégré au 16^e régiment de cavalerie le 1^{er} floréal an VII, il servit à l'armée du Rhin durant les campagnes de l'an VIII et de l'an IX. Membre de la Légion d'honneur (26 frimaire an XII), capitaine aux grenadiers de la garde impériale (18 fructidor an XIII), il se distingua à Austerlitz, dans la célèbre charge contre les cuirassiers russes, fut nommé officier de la Légion d'honneur (14 mars 1806), major au 1^{er} carabiniers (21 août suivant), assista à Iéna et fit la campagne de Pologne comme colonel de carabiniers. Blessé à Ratisbonne, il eut un cheval tué sous lui à Wagram, et fut créé baron de l'empire le 11 juin 1810. Après s'être distingué en Russie, notamment à Borodino, il prit part à la campagne de Saxe, fut promu général de brigade le 28 septembre 1813, et, quelques jours après, se couvrit de gloire à Hanau. Après l'abdication, il devint commandant du département de la Charente (23 juillet 1814), chevalier de Saint-Louis (29 du même mois), et, en 1815, n'ayant pu rejoindre l'armée de la Loire, fut chargé d'opérer le licenciement des troupes de cavalerie à la Rochelle. Il avait été élu, le 16 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement d'Angoulême, avec 75 voix (123 votants). La Restauration le mit en non-activité le 1^{er} février 1816, et en disponibilité le 1^{er} avril 1820.

LA ROCHE (MICHEL DE), député de 1819 à 1824 et de 1831 à 1834, né à Genève (Suisse) le 31 octobre 1777, mort au Havre (Seine-Inférieure) le 1^{er} août 1852, d'une ancienne famille française, originaire du Morvan, et qui embrassa

de bonne heure la cause de la réforme, compta plusieurs pasteurs parmi ses membres, et émigra en Suisse en 1794. Il était le fils aîné de Michel de La Roche et d'Anne de Monthion. Son père, médecin distingué à Genève, fut appelé à Paris, en 1782, comme médecin des gardes suisses, et s'y fit un nom honorable; Michel fut envoyé, à 12 ans, dans un pensionnat dirigé par un Genevois, à Kensington, aux portes de Londres, et, à son retour à Paris (1790), fut placé dans une maison de banque. Lié avec son cousin Jean-Baptiste Say, il était partisan des doctrines constitutionnelles anglaises, et, lorsque la Révolution obligea sa famille à quitter Paris, il se fixa à Londres, comme simple commis dans une maison de commerce. En 1796, il accepta des propositions d'une maison de Riga, revint en France (1798) comme agent de cette maison, puis entra comme employé à la banque de M. Gautier, beau-frère de MM. de Lessert. Ceux-ci l'envoyèrent au Havre en 1802, après la paix d'Amiens, fonder une maison de commerce qui ne tarda pas à prospérer. La rupture de la paix d'Amiens et le blocus du port du Havre firent transférer l'établissement commercial à Nantes en 1804. Revenu au Havre en 1814, de La Roche fit partie de la chambre et du tribunal de commerce dont il fut juge suppléant (1815), juge (1816) et président en 1823, 1836 et 1843. Membre du conseil général de la Seine-Inférieure de 1818 à 1832, il fut élu, le 11 septembre 1819, député du collège de département de la Seine-Inférieure, par 1,602 voix sur 2,473 votants et 4,812 inscrits, siégea à gauche dans l'opposition constitutionnelle, combattit (1820) une proposition de surtaxe sur les exportations par navires étrangers, fit adopter (1821) le principe de l'adjudication pour les travaux publics (à propos d'un projet d'emprunt pour des travaux au port de Dunkerque), l'obligation pour le ministre de rendre compte chaque année de l'état des travaux pour lesquels des crédits avaient été votés (1822), et insista sur la nécessité d'accorder dans les colonies une part aux colons dans l'administration locale. Non réélu en 1824, grâce aux efforts de l'administration, il devint membre du conseil municipal du Havre en 1829, et maire l'année suivante. Il rentra au parlement le 1^{er} octobre 1831, élu dans le 5^e collège de la Seine-Inférieure (le Havre) par 212 voix sur 373 votants et 531 inscrits, contre 115 à M. Ch. Bailleul, en remplacement de M. Duvergier de Hauranne, décédé. Dans cette législature, il parla sur le projet de loi donnant des encouragements à la pêche maritime, appuya la réduction du chiffre des primes, fit passer, dans la loi sur les céréales, un amendement abolissant la surtaxe sur les grains et farines importés lorsque le prix moyen du froment atteindrait un certain prix, et demanda le maintien de la protection pour les sucres coloniaux. La mort de son associé, M. Bergerot, survenue en avril 1833, ayant rendu sa présence nécessaire au Havre, il donna sa démission de député (novembre suivant). Là, il contribua à l'établissement des correspondances transatlantiques, à la création des caisses d'épargne, fut membre de la commission charitable des prisons, du bureau d'administration du collège, du consistoire protestant, et abandonna sa maison de commerce à son fils en 1845. Il vécut dès lors dans la retraite, et fut atteint, en 1847, d'une paralysie qui le conduisit lentement au tombeau. Chevalier de la Légion d'honneur (1831).

LAROCHE (FRANÇOIS-MARIE-PAUL), membre

du Sénat, né à Guéret (Creuse) le 16 août 1832, maire de Guéret et membre du conseil général de la Creuse, fut élu, le 29 novembre 1866, sénateur de ce département, par 317 voix (619 votants), contre 294 à M. G. Sauton, conseiller municipal de Paris, candidat républicain radical. Il s'agissait de remplacer M. Fayolle, décédé. M. Laroche siégea dans la gauche modérée du Sénat et vota avec la majorité opportuniste : pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, etc., et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

LA ROCHE-AYMON (ANTOINE-CHARLES-ETIENNE-PAUL, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 28 février 1772, mort à Paris le 16 mai 1849, fils d'un menu de Louis XVI, entra comme surnuméraire dans les gardes du corps en 1784, et, en qualité de lieutenant, au régiment de Foix en 1788. Envoyé en mission à Naples en 1789, dans la suite de l'ambassadeur baron de Talleyrand, il sortit du service dans l'armée napolitaine, mais il n'y demeura pas longtemps, visita l'Italie et alla rejoindre son père à Coblenz, où il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes. En 1794, il passa au service de la Prusse, devint aide-de-camp du prince Henri, puis, en 1802, major à la suite dans les hussards de Ziethen. Commandant en second en 1806, il fit la campagne d'Iéna dans les rangs de l'armée prussienne et sous les ordres de Rüstel. Après Tilsitt, il fut un des réorganisateur de cette armée et rédigea les instructions sur le service de la cavalerie et des troupes légères. Nommé colonel en 1810, il dut rentrer en France sur la demande formelle de Napoléon. Mais, au courant des véritables dispositions de la Prusse à notre égard, sachant qu'une rupture était imminente, il refusa de servir dans l'armée française et retourna en Prusse où il obtint le grade de général-major. De nouveau rappelé, il fut mis cette fois sous la surveillance de la police; il se fit cependant délivrer un passeport qui lui permit de se retirer en Brandebourg auprès de sa femme. Il revint en août 1814; Louis XVIII le nomma maréchal-de-camp en récompense des services rendus au roi de Prusse. Pendant les Cent-Jours, il se retira dans la Creuse, et, à la seconde Restauration, fut nommé pair de France, le 17 août 1815, et commandant militaire du département de la Loire. Successivement commandant des Deux-Sèvres (1817), de l'Eure (1818), de Seine-et-Oise (1819), inspecteur de cavalerie en 1820, il fut, à la Chambre haute, un rôle assez effacé, ne siégea pas lors du procès du maréchal Ney, combattit, au moment de la discussion des lois militaires, le principe des enrôlements à primes, et fit partie de la minorité libérale. Il prit part à la campagne d'Espagne et, après Molina del Rey, fut promu lieutenant-général (23 juillet 1823). Il prêta serment au gouvernement de juillet, et siégea jusqu'à la révolution de 1848, après avoir été admis à la retraite, comme lieutenant-général, le 14 avril 1844. Il était conseiller général de la Creuse. On a de lui : *Introduction à l'étude de l'art de la guerre* (Weimar 1802-1804, 4 volumes et atlas); *Manuel du service de la cavalerie légère en campagne* (trois éditions 1821-1822-1831); *Des troupes légères ou réflexions sur l'organisation, l'instruction pratique et la tactique de l'infanterie et de la cavalerie légère* (Paris

1817); *De la cavalerie* (trois volumes, Paris 1828-1829). Il a aussi collaboré au *Dictionnaire de la Conversation*.

LA ROCHE-AYMON (FRANÇOIS-MARIE-PAUL-RENAUD, MARQUIS DE), représentant en 1871, né à Paris le 29 novembre 1817, fils du précédent, fut d'abord officier de cavalerie, puis quitta bientôt l'armée pour s'occuper d'agriculture. Maire de Mainet (Creuse), membre du conseil général de la Creuse pour le canton de Bellegarde depuis plus de vingt ans, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Creuse à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 5, par 32,732 voix (50,111 votants, 80,083 inscrits). Légitimiste, il siégea à droite, se fit inscrire au cercle des Réservoirs, signa la demande des 94 pour l'abrogation des lois d'exil contre les Bourbons, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre la proposition du centre-gauche, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Non réélu aux élections du 20 février 1876, il se représenta, après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, dans la 1^{re} circonscription d'Aubusson, comme candidat du maréchal, et il échoua, le 14 octobre 1877, avec 2,198 voix contre 8,022 au député républicain sortant, M. Fourot.

LAROCHE-JOUBERT (JEAN-EDMOND), député de 1868 à 1870, et de 1876 à 1884, né à la Courroue (Charente) le 12 janvier 1820, mort à Angoulême (Charente) le 23 juillet 1884, fils d'un fabricant de papier chargé d'une nombreuse famille, allié aux Barrot, fut associé, dès l'âge de vingt ans, à l'industrie de son père, et contribua personnellement à accroître l'importance de sa maison, dans laquelle il mit en pratique, en faveur des ouvriers, le système de la participation aux bénéfices. Juge au tribunal de commerce d'Angoulême, conseiller municipal de cette ville, directeur de la caisse d'épargne, administrateur du bureau de bienfaisance, conseiller d'arrondissement, conseiller général de la Charente, etc., etc., il se présenta, le 22 novembre 1868, avec l'appui du gouvernement impérial, pour remplacer au Corps législatif M. Gellibert des Séguins, décédé, et fut élu député par 17,876 voix (31,746 votants, 41,167 inscrits), contre 13,705 voix à M. Mathieu Bodet, ancien représentant. M. Laroche-Joubert prit place au centre, dans cette fraction de la majorité qui forma le « tiers-parti libéral », signa la demande d'interpellation des 116, proposa un impôt unique sur le capital acquis, parla sur les grèves, et se fit surtout connaître comme un des rares commerçants d'alors partisans résolus du libre-échange. Il obtint sa réélection, le 24 mai 1869, par 21,639 voix (27,789 votants, 42,713 inscrits), fit campagne en faveur du plébiscite, et vota pour la déclaration de guerre à la Prusse. Le 4 septembre 1870 le rendit à la vie privée. Pendant la guerre il s'occupa de la fabrication des cartouches, et, « résigné un instant à la République », il échoua, le 2 juillet 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale, dans la Charente, avec 6,404 voix, contre 35,368 à l'élu, M. André, et 18,120 à M. Marrot. Il revint alors aux idées bonapartistes, et ce fut comme

partisan du régime impérial qu'il se fit élire, le 5 mars 1876, au second tour de scrutin, député de la 1^{re} circonscription d'Angoulême, par 9,221 voix (13,392 votants, 19,348 inscrits), contre 4,010 à M. Broquisse, républicain. Il siégea à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, avec lequel il vota constamment, et ne se fit pas moins remarquer par la fréquence de ses interruptions que par le caractère particulier des nombreux projets de loi qu'il déposa. Chacun de ces projets était présenté par son auteur dans l'intérêt du « plus grand nombre » : c'était sa formule immuable; ils avaient pour objet de transformer notre système d'impôts, de modifier les lois sur l'enseignement, de favoriser la coopération, etc. Le plus original consistait à réclamer l'organisation de l'enseignement de la gymnastique dans les prisons: il fut jugé trop favorable à l'escalade des murs par le « plus grand nombre » des voleurs et écarté. Partisan du gouvernement du 16 mai, M. Laroche-Joubert vota contre les 363, et fut réélu avec l'appui officiel, le 14 octobre 1877, par 9,190 voix (15,292 votants, 20,077 inscrits), contre 5,964 à M. Guimberteau, républicain. Il reprit alors sa place dans le groupe bonapartiste, poursuivit le cours de ses interruptions, et vota : *contre* la nomination d'une commission d'enquête parlementaire, *pour* le cabinet Rochebouët, *contre* les invalidations des députés de la droite, *contre* le cabinet Dufaure, *contre* les divers ministères qui lui succédèrent. Réélu, le 21 août 1881, par 8,394 voix (15,026 votants, 20,522 inscrits), contre 6,443 à M. Guimberteau, il suivit la même ligne politique que précédemment, combattit les ministères de gauche, et mourut en juillet 1884. Il fut remplacé le 14 septembre suivant par son fils, M. Edgar Laroche-Joubert. Chevalier de la Légion d'honneur (1870).

LAROCHE-JOUBERT (EDGAR-JEAN), député de 1884 à 1889, né à Angoulême (Charente) le 12 septembre 1843, fils du précédent, fit de brillantes études, voyagea, devint, le 14 septembre 1884, associé dans la papeterie créée par son père, conseiller municipal d'Angoulême, adjoint au maire en 1870, conseiller général du 1^{er} canton d'Angoulême (1847), et fut élu, le 14 septembre 1884, à la place de son père décédé, député de la 1^{re} circonscription d'Angoulême, par 8,450 voix (12,925 votants, 20,733 inscrits), contre 4,337 voix à M. Guimberteau. Il prit place dans le groupe de l'Appel au peuple, monta fréquemment à la tribune à propos du budget de 1885, de la surtaxe sur les céréales, fut membre de la commission des conseils de prud'hommes, demanda l'application du suffrage universel à l'élection des sénateurs, et vota *contre* le gouvernement. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Charente, il fut réélu député de ce département, le 1^{er} sur 6, par 49,722 voix (88,972 votants, 112,037 inscrits). M. Laroche-Joubert fils continua d'opiner régulièrement avec la droite impérialiste, et de combattre les divers ministères au pouvoir; il s'est prononcé, en dernier lieu, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

LA ROCHE-LAMBERT (HENRI-MICHEL-SCIRION, MARQUIS DE), sénateur du second empire,

né à Paris le 29 décembre 1789, mort à Thévillie (Manche) le 11 février 1863, d'une ancienne famille d'Auvergne, fit partie, sous la Restauration, des gentilshommes honoraires de la chambre. La chute de Charles X l'avait rendu à la vie privée, lorsqu'un décret impérial du 9 juin 1857 l'éleva à la dignité de sénateur. Il était retraité, comme officier, avec le grade de chef d'escadron. Le *Dictionnaire des contemporains* de Vapereau (édition de 1858) signalait le marquis de Laroche-Lambert comme « le seul membre du Sénat qui n'eût point reçu de décoration. » Mais en 1859, il fut promu chevalier et, en 1861, officier de la Légion d'honneur.

LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ (CHARLES-HENRI), député de 1822 à 1827, né à Montaigu (Vendée) le 11 mars 1765, mort en sa terre de Chambette (Vendée) le 20 juin 1836, entra dans la marine à 12 ans, devint garde de marine, enseigne, lieutenant de vaisseau, et fit en cette qualité la guerre d'Amérique. A la Révolution, il émigra, prit du service à l'armée des princes, et fut versé comme lieutenant au régiment Hector, escadron de la marine. Blessé à Quiberon, il parvint cependant à regagner à la nage l'escadre anglaise. A peine convalescent, il quitta l'Angleterre, et revint en France guerroyer dans le Maine, sous les ordres de M. de Rochecote. En 1799, il commanda la division de Montaigu. Aussi, à la Restauration se hâta-t-il de demander un commandement actif, mais il ne reçut que sa mise à la retraite avec le grade de maréchal-de-camp (2 octobre 1816). Élu, le 13 novembre 1822, député du 1^{er} arrondissement électoral de la Vendée (Bourbou-Vendée), par 173 voix (244 votants, 308 inscrits), et réélu, le 25 février 1824, par 186 voix (248 votants, 312 inscrits), il soutint et défendit à l'extrême-droite les prérogatives de la royauté de droit divin. A la révolution de juillet, il se retira dans ses terres.

LA ROCHEFOUCAULD (DOMINIQUE DE), député en 1789, né à Saint-Illpèze (Haute-Loire) le 26 septembre 1712, mort à Munster (Allemagne) le 23 septembre 1800, appartenait à une branche pauvre de l'ancienne famille ducale française de La Rochefoucauld, qui a réuni successivement, depuis 1517, les titres de baron, comte, duc et pair, avec le nom de Liancourt, héréditaire pour le fils aîné de la maison, et qui fut aussi nombreuse qu'illustre. Originaire de La Rochefoucauld, petite ville de l'Angoumois, elle tint pendant plusieurs siècles une place éminente dans l'histoire. Ce fut Choiseul, évêque de Mende, qui découvrit, au cours d'une de ses visites pastorales, l'existence du jeune Dominique. Frédéric-Jérôme de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, se chargea de diriger les études de ce parent qu'il avait ignoré. Il plaça au séminaire de Saint-Sulpice, et le prit ensuite pour son grand vicaire, puis le fit nommer (1747) archevêque d'Alby. Dominique se distingua, dans les assemblées du clergé en 1750 et 1756, par son ardeur à défendre les droits de l'Eglise gallicane. Archevêque de Rouen en 1759, il fut fait cardinal en 1778. Le 23 avril 1789, le bailliage de Rouen, par 783 voix, l'élut député du clergé aux Etats-Généraux. Partisan obstiné de l'ancien régime, il se prononça nettement contre la Révolution présente, à l'assemblée du clergé, opina avec la majorité de cet ordre, se montra opposé à la délibération par tête et ne se décida à « se réunir aux travaux de l'Assemblée », après le 14 juillet, que pour y mieux défendre les institutions de l'ancien ré-

gime. Le cardinal de La Rochefoucauld signa la protestation du 12 septembre 1791 contre les innovations faites par l'Assemblée en matière de discipline religieuse. Une instruction pastorale publiée par lui la même année fut lacérée et brûlée par le tribunal de Rouen comme contraire aux lois; mais la procédure fut abandonnée et il fut déchargé d'accusation. Il émigra après le 10 août 1792 et se retira en Allemagne, où il mourut.

LA ROCHEFOUCAULD (AMBROISE-POLYCARPE DE), DUC DE DOUDEAUVILLE, pair de France et ministre, né à Paris le 2 avril 1765, mort à Montmirail (Sarthe) le 2 juin 1841, était le petit-fils du marquis de Surgères, dont Voltaire a cité le nom avec éloges, et le fils du vicomte Jean-François de La Rochefoucauld maréchal de camp, et d'Anne-Sabine-Rosalie Chauvelin, troisième fille de Germain-Louis Chauvelin, marquis de Grosbois, garde des sceaux de France. A quatorze ans, Ambroise-Polycarpe de La Rochefoucauld-Doudeauville épousa une descendante de Louvois, Mlle de Montmirail. Entré, deux ans après, au service comme sous-lieutenant de dragons, il appartient aux armées du roi jusqu'en 1792. A cette époque il était major en second de cavalerie. Il émigra et se livra à une suite de voyages d'études dans divers pays de l'Europe. Rentré en France sous le Consulat, il se tint à l'écart de la politique et, malgré les avances de Napoléon, n'accepta de lui que les fonctions de membre du conseil général de la Marne. La première Restauration l'appela, le 4 juin 1814, à la Chambre des pairs. M. de La Rochefoucauld y siégea parmi les plus ardents royalistes, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et s'attacha particulièrement à combattre la liberté de la presse, où il voyait une source de ruine pour le pays. Nommé, le 22 septembre 1822, directeur général des Postes, il acquit la réputation d'un administrateur habile et introduisit dans son service des améliorations notables. Le 4 août 1824, il fut fait par Charles X ministre de la maison du roi en remplacement du maréchal de Lauriston; il conserva ce titre jusqu'au 2 mai 1827. Un des principaux actes de son passage aux affaires fut l'acquisition, pour le domaine royal, de la terre de Grignon et l'établissement dans cette terre de l'École d'agriculture aujourd'hui si prospère. Il blâma, dit-on, avec force l'attitude du pouvoir aux obsèques de son cousin François-Alexandre-Frédéric de La Rochefoucauld-Liancourt (*Voy. ce nom*), combattit également, en 1828, le licenciement de la garde nationale, et, lorsque cette mesure eut été adoptée, donna sa démission de ministre, pour se livrer tout entier à la direction d'établissements de bienfaisance. Très attaché à la branche aînée des Bourbons, il vit avec tristesse la révolution de 1830. Après avoir pris la parole, dans la Chambre des pairs, contre les propositions qui tendaient au bannissement perpétuel des princes qu'il avait servis, il écrivit au président (9 janvier 1831) qu'il ne siégerait plus désormais, et son nom fut, à partir de cette date, rayé de la liste des pairs de France. Le duc A.-P. de La Rochefoucauld-Doudeauville était chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur et grand d'Espagne par diplôme de création de 1780.

LA ROCHEFOUCAULD (LOUIS-FRANÇOIS-SOSTHÈNE DE), DUC DE DOUDEAUVILLE, député de 1815 à 1816 et de 1827 à 1830, né à Paris le 19 février 1785, mort au château d'Armanvilliers (Seine-et-Marne) le 5 octobre 1864, fils du

précédent et de Bénigne-Augustine Le Tellier de Louvois, dame de Montmirail, fut nommé aide-de-camp du général Dessolle immédiatement après l'entrée des alliés à Paris. Il reçut la mission d'aller à Nancy annoncer à Monsieur, lieutenant-général du royaume, la formation du gouvernement provisoire et la déchéance de Bonaparte. Pendant les Cent-Jours, il accompagna Louis XVIII à Gand, et, au retour, devint colonel de la 5^e légion de la garde nationale de Paris, et aide de camp du comte d'Artois. Élu, le 22 août 1815, député de la Marne, au collège de département, par 119 voix (171 votants, 232 inscrits), il vota avec la majorité de la Chambre introuvable et proposa des cérémonies expiatoires pour l'anniversaire du 21 janvier 1793. Il prit la parole, sans grand succès, sur la loi relative aux cris et écrits séditieux, et sur la loi électorale, ne put se faire réélire en 1816, parce qu'il n'avait pas l'âge nouvellement requis, et fut nommé, en août 1824, directeur général des beaux-arts, des théâtres royaux et des manufactures. Un arrêté, pris par lui dans l'exercice de ses fonctions et qui avait pour but de réglementer la longueur des jupes des danseuses de l'Opéra, est resté légendaire. Promu maréchal de camp en mai 1825 et commandeur de la Légion d'honneur le 4 novembre 1826, il revint, le 24 novembre 1827, à la Chambre des députés, comme député du grand collège de la Marne, élu par 105 voix sur 209 votants et 239 inscrits. Ses opinions furent jusqu'au bout celles de la droite. Il vota contre les 221, pour le ministère Polignac, et reentra dans la vie privée en 1830.

LA ROCHEFOUCAULD (JULES-ALEXANDRE-JOSEPH), COMTE D'ESTISSAC DE, député de 1830 à 1837, et pair de France, né à Mello (Oise) le 22 janvier 1796, mort à Paris le 21 avril 1856, « fils de sieur François-Alexandre de La Rochefoucauld, propriétaire, domicilié en la commune de Mello, et de dame Adélaïde-Marie-Françoise Pivart de Chatelet », entra en 1812 à l'École militaire de Saint-Germain. En 1814, il fut nommé par Napoléon officier au 4^e régiment de chasseurs à cheval; il prit part (1815) aux divers engagements qui eurent lieu sous les murs de Paris, et fut spécialement chargé, sous les ordres du général de Gally, de défendre Neuilly, Sèvres et Saint-Cloud. En 1819, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la Guerre, lui confia la rédaction d'une des parties historiques du dépôt de la guerre, celle qui concernait la campagne d'Allemagne. Aide de camp du duc d'Orléans en 1828, il perdit l'année suivante son beau-père, le général Dessolles (*Voy. ce nom*). Or, à l'époque de son mariage, il avait eu, paraît-il, verbalement, la promesse d'hériter de la pairie du général; mais les relations du comte de La Rochefoucauld avec le duc d'Orléans détournèrent Charles X de lui accorder cette faveur. Lors de la révolution de 1830, le comte était à quinze lieues de Paris. Il accourut à la première nouvelle des événements, arriva le 29 à Neuilly, et ne quitta plus Louis-Philippe qui le garda auprès de lui comme aide-de-camp. Élu, le 28 octobre suivant, député du Loiret, au collège de département, par 600 voix sur 935 votants et 1,408 inscrits, en remplacement de M. de Riccé nommé préfet, il prit place dans la majorité conservatrice et gouvernementale, avec laquelle il vota régulièrement jusqu'en 1837, ayant obtenu sa réélection, le 5 juillet 1831, dans le 1^{er} collège du Loiret (Pithiviers) par 193 voix (378 votants, 449 inscrits), contre 170 à M. Laisné